

40. Ayez le courage, et n'ayez pas honte d'adresser la parole à un ami pauvre, quand même vous êtes en la compagnie d'une personne riche et bien habillée.

50. Ayez le courage de faire voir que vous respectez l'honnêteté sous quelque façon qu'elle se présente, et que vous méprisez la duplicité de cœur chez n'importe qui.

60. Ayez le courage de porter vos vieux habits jusqu'à ce que vous ayez les moyens d'en acheter d'autres.

70. Ayez le courage de pratiquer votre religion, même au risque de vous rendre ridicule auprès des esprits forts, gens qui la plupart du temps n'ont pas le sens commun.

80. Ayez le courage de préférer le confort et vos aises aux exigences tyranniques de la mode.

90. Enfin, ayez le courage de faire votre testament, et de le faire suivant les règles de la justice.—*Semaine Agricole.*

### Comment les arbres sont tués par les arrosages

Avant que nous eussions connu ce qu'il n'était pas bon de faire dans la culture des arbres fruitiers, afin de hâter leur développement et de les faire produire abondamment pendant les saisons chaudes et sèches, nous avons détruit plusieurs beaux arbres simplement par de mauvais procédés de culture.

Ceci arriva pendant une longue sécheresse, quand nous n'en connaissions que bien peu en fait de jardinage, surtout au sujet des arrosages des arbres. Tous les soirs, nous répandions plusieurs seaux d'eau tiède sur la terre sèche autour de chaque arbre, et la terre brûlante absorbait ce faible secours, sans en paraître seulement humectée. Pendant le jour, le sol autour de ces arbres semblait plus sec et plus dur que le terrain qui n'avait pas été arrosé. Plus ils recevaient d'eau, plus les feuilles, les branches et le sol durci paraissaient avides d'un mouillage abondant.

Nous ne fîmes aucun effort pour sauver ces arbres, excepté pour ceux qui valaient le plus. Tous les arbres arrosés abondamment moururent avant l'hiver. Ces arbres étaient bien enracinés sous un gazon, et avaient été plantés deux ans auparavant. Si quelqu'un nous avait enseigné de répandre de la paille autour de ces arbres, sur une surface d'environ dix pieds de diamètre, avant d'appliquer de l'eau, chaque sujet aurait été sauvé.

Si le sol avait été meuble, une bonne manière d'arroser aurait dû être d'enlever quelques poignées de terre à la surface, d'arroser libéralement et de replacer la terre enlevée. Voilà un mode rationnel d'arroser une plante si nous voulons empêcher la surface du sol de se durcir. Mais l'application d'une couche de paille sur le terrain est meilleure. Lorsque les arbres fruitiers peuvent recevoir ce paillage pendant les temps chauds et secs, les fruits en deviennent plus volumineux.

### Volage des vaches, agnelage des brebis

Cette saison est celle où le plus grand nombre des femelles mettent bas dans les étables et les bergeries. A une époque où la production animale est la partie la plus profitable de l'industrie agricole, c'est le cas ou jamais de ne négliger aucun des points nécessaires pour sauver la santé des mères, et leur assurer des rejetons vigoureux et d'une belle venue.

On recommande à cet effet de donner une bonne et chaude litière aux mères, de leur donner une nourriture abondante, légère et de facile digestion; des aliments édulcorés avec de l'eau de son chaude. On doit aussi éviter tout ce qui pourrait les effrayer et veiller à ce qu'elles ne soient pas tracassées par leurs voisines. Un bon pansage à la main, au moyen d'un bouchon de foin ou de paille, sera toujours utile pour faciliter les fonctions de la peau. Ce pansage au reste, est employé avec efficacité pour les bœufs et vaches à l'engrais. Si on l'appliquait régulièrement aux bêtes à cornes, comme aux chevaux, on leur épargnerait bien des affections dangereuses, telles que pluries, péripneumonies, etc., et leurs produits seraient plus abondants, leur santé plus complète.

### Société de colonisation du comté de Bagot

Nous croyons être utile aux organisateurs des nouvelles sociétés de colonisation, en leur mettant sous les yeux les quelques lignes suivantes sur la Société de Colonisation du comté de Bagot; elles sont tirées du rapport de l'Assistant-commissaire d'Agriculture:

« La Constitution de cette société fixe à \$10 la contribution annuelle par toute personne qui désire avoir droit à un lot de cent acres lorsque la société sera formée. Les directeurs ont cru que le moyen le plus efficace pour porter les souscriptions à un chiffre respectable, était d'intéresser chaque souscripteur par l'appât d'une prime.— Cette prime est le lot de 100 acres sur lequel seront faits des défrichements pour au moins 30 pour 100 en sus de la somme souscrite. Quant au fond de ce lot qui ne coûte que \$60 (trente piastres dans la vallée de la Gatineau), il est payable au gouvernement par le propriétaire en 5 versements annuels. Ce mode de souscription est à la portée du pauvre comme du riche, car tout homme laborieux, quelques faibles que soient ses moyens, peut économiser pour payer sa souscription, et l'un des cinq versements dus au Gouvernement. Au reste, suivant les termes de la Constitution de cette Société, toute personne peut en devenir membre, en souscrivant 25 cts. Ces petites sommes réunies et une part proportionnelle de l'octroi du Gouvernement, formeront un fonds de réserve à aider les colons pauvres qui iront se fixer sur les terres de la Société.

Ce plan très-pratique est dû à M. Gendron, député de Bagot. Il est avantageux pour les souscripteurs, et il garantit la durée des sociétés.

Pour le Comté d'Ottawa, il est encore plus facile à réaliser qu'ailleurs, parce que les terres de la couronne ne se vendent dans ces cantons que trente centins l'acre, ou trente piastres le lot de cent acres; ce qui réduit à six piastres le versement annuel à faire au Gouvernement pendant cinq ans.

En admettant des souscriptions au taux de vingt-cinq centins, une société assurée le concours d'une foule de personnes qui seront heureuses de contribuer ainsi à l'œuvre patriotique de la colonisation. Il va sans dire que dans une cause nationale comme celle-ci, il faut savoir se créer des sympathies parmi toutes les classes de la société et n'en rebuter aucune.

### Exploitation de la sardine et établissement d'une sucrerie à betteraves à Kamouraska

Nous apprenons avec un véritable plaisir que M. Emile Bonnement a définitivement traité avec les pêcheurs de Kamouraska. Au printemps prochain une usine destinée à la conservation des sardines sera établie sur la propriété de M. Ivanhoe Taché, qui a voulu faciliter par tous les moyens en son pouvoir la création de cette nouvelle industrie dans le comté.

M. Bonnement s'est embarqué la semaine dernière pour la France; nous apprenons qu'il va s'occuper aussi de rassembler tous les documents nécessaires pour l'installation à Kamouraska d'une sucrerie de betteraves; il rapportera de France, où cette industrie a pris naissance et s'est développée sur la plus vaste échelle, tous les plans, tous les devis pour cette usine.

Alors il ne tiendra qu'à nous de fabriquer notre sucre au lieu d'en importer des Indes et d'Angleterre pour une valeur de \$1,200,000.

La réalisation de ce projet serait une fortune pour tous les cultivateurs des bords du St. Laurent et de ceux qui sont placés sur la ligne ferrée, car le transport pourrait se faire à bas prix; ce serait en même temps une grande source de richesse pour le Canada, qui au lieu d'exporter tous les ans ces \$1,200,000, pourrait les répartir sur les cultivateurs et les ouvriers attachés aux diverses usines qui seraient appelées à se fonder dans la puissance et qui ne manqueraient pas de suivre l'exemple donné.

C'est pour notre pays une question de premier ordre et nous apprenons que M. Bonnement sera heureux de tourner, pendant son court séjour en France, à ceux qui s'y intéressent, tous les renseignements qu'ils désireront; ils peuvent lui écrire directement en France en adressant leurs lettres à sa propriété de Treulan par Ste. Anne, département du Morbihan.